



**PAC**

PORTER A CONNAISSANCE

*Risques naturels, risques industriels, défense incendie et sécurité routière doivent être au cœur des préoccupations des auteurs des documents d'urbanisme à qui il appartient de fixer les conditions d'un développement de l'urbanisation assurant la protection des personnes et des biens.*

*Le risque majeur est la possibilité d'un événement naturel ou créé par l'action de l'homme, dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de notre société.*

*Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité. Son existence est liée à deux facteurs :*

- d'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique ;*

- d'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non) pouvant être affectés par ce phénomène.*

*Concrètement, l'élaboration du plan local d'urbanisme doit être l'occasion :*

- ✓ d'améliorer la connaissance du risque en compléments des études réalisées par l'État.*
- ✓ de procéder à un état des lieux de la défense incendie sur la commune,*
- ✓ de procéder à un diagnostic sécurité routière,*
- ✓ d'informer la population*
- ✓ de fixer, à travers le zonage et le règlement du plan local d'urbanisme, des règles de construction interdisant l'augmentation des enjeux dans les zones à risque,*
- ✓ programmer la réalisation d'équipements ou d'aménagements ayant pour objet de diminuer la vulnérabilité des zones exposées.*

### **Plans de prévention des risques**

9 communes de la communauté d'agglomération de la Région de Compiègne sont concernées par deux Plans de Prévention des Risques d'Inondations :

- Pour le PPRI Compiègne – Pont Sainte Maxence approuvé le 29 novembre 1996, modification n°1 approuvée le 29 janvier 2014, la révision a été prescrite le 4 décembre 2014 - 7 communes sont concernées : Armancourt, Compiègne, Jaux, La Croix Saint Ouen, Margny les Compiègne, Le Meux, Venette, .
- Pour le PPRI Oise et Aisne en amont de Compiègne prescrit le 28 décembre 2011, 4 communes sont concernées : Choisy au Bac, Clairoix, Compiègne, Janville,

### **Cavités souterraines et mouvements de terrain**

Les informations concernant les cavités souterraines sont disponibles sur internet respectivement aux adresses [Géorisques\\_cavités souterraines](#) ou [Internet Départemental de l'Etat](#).

Les données ci-dessous sont issues du site Géorisques. Les communes concernées sont les suivantes :

**Compiègne** : [lien vers la fiche](#)

PICAW0015219 (carrière),  
PICAW0015220 (cave)

**Jaux** : [lien vers la fiche](#)

PICAW0015579 (indéterminé)

**Jonquières** : [lien vers la fiche](#)

PICAW0016971 (ouvrage civil)

**Lachelle** : [lien vers la fiche](#)

PICAW0016640 (indéterminé)  
PICAW0016935 (ouvrage civil)  
PICAW0016641 (ouvrage militaire)

**Venette** : [lien vers la fiche](#)  
PIC0000342CS (carrière)  
PICAW0016488 (cave)  
PICAW0016684 (indéterminé)  
PICAW0017316 (carrière)

**Vieux Moulin** : [lien vers la fiche](#)  
PICAW0016685 (carrière)  
PICAW0016686 (indéterminé).

Les informations concernant les mouvements de terrain sont disponibles sur internet respectivement aux adresses [Géorisques\\_mouvements\\_de\\_terrain](#) ou [Internet Départemental de l'Etat](#).

Les données ci-dessous sont issues du site Géorisques. Les communes concernées sont les suivantes :

**Clairoix** : [lien vers la fiche](#)  
11900182 (chute de bloc/éboulement)

**Compiègne** : [lien vers la fiche](#)  
53000424 (effondrement)  
11900413 (effondrement)

**Jaux** : [lien vers la fiche](#)  
11900268 (coulée)  
53000751 (glissement)  
53000750 (chute de blocs/éboulement)

**Lachelle** : [lien vers la fiche](#)  
11900218 (érosion de berges)

**Margny les Compiègne** : [lien vers la fiche](#)  
11900327 (chute de blocs/éboulement)

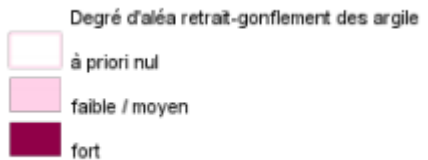
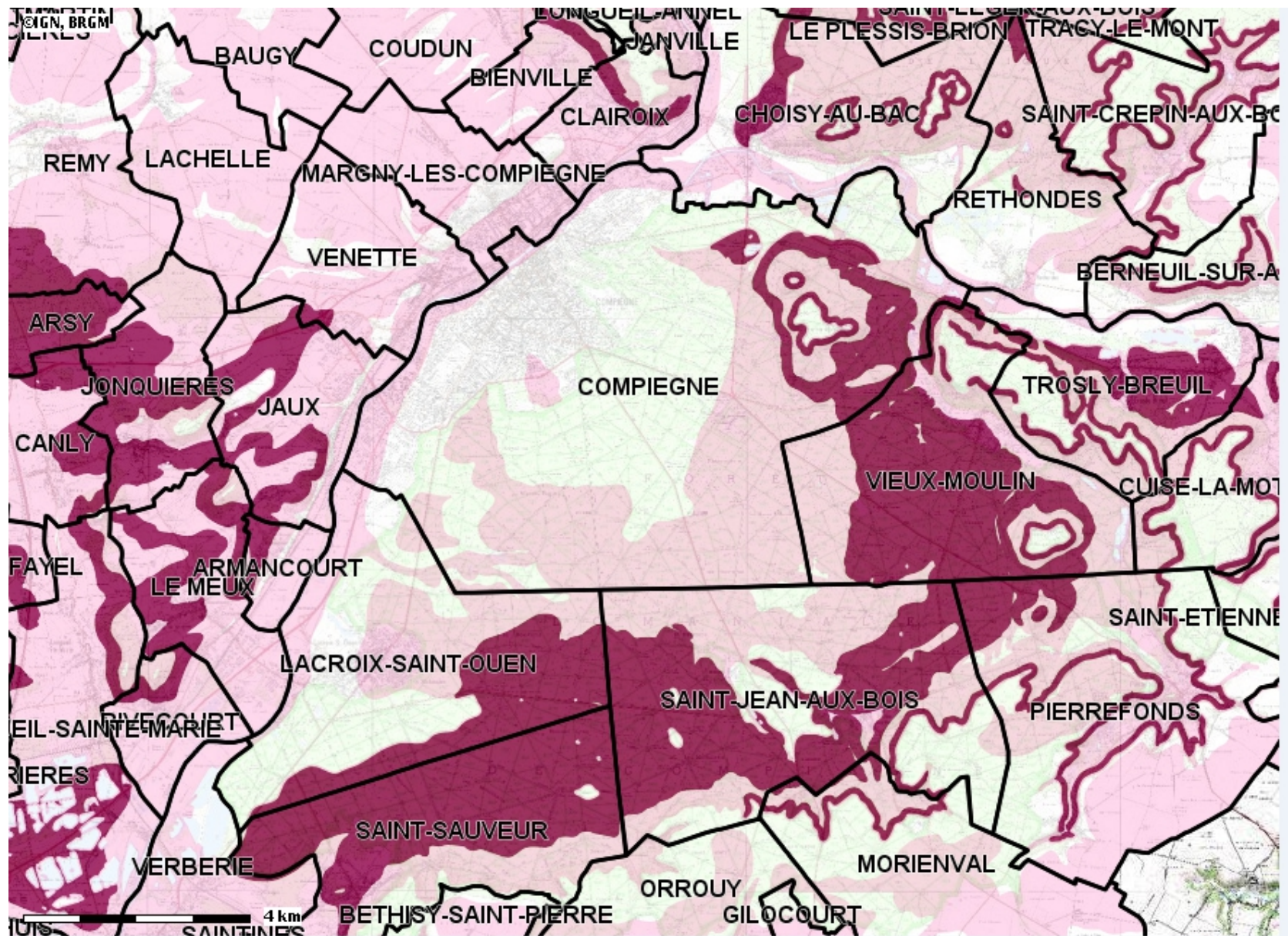
**Le Meux** : [lien vers la fiche](#)  
11900200 (érosion de berges)  
53000797 (glissement)

**Saint Sauveur** : [lien vers la fiche](#)  
11900209 (effondrement)

**Vieux Moulin** : [lien vers la fiche](#)  
11900450 (effondrement)  
11900451 (chute de blocs/éboulement)

### **Retrait gonflement des sols argileux**

Les communes de la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne sont concernées par les aléas faible à fort de retrait gonflement des argiles sur tout ou partie de leur territoire. Ces informations sont disponibles aux adresses suivantes : [lien vers Géorisques\\_retrait gonflement des argiles](#) ou [Internet Départemental de l'Etat](#).



## Catastrophes naturelles

Le détail des données ci-dessous sont consultables sur le portail internet de la prévention des risques majeurs ([lien.prim.net](http://lien.prim.net)).

### **Armancourt :**

- arrêté du 11/01/1994 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 06/02/1995 portant sur les inondations, coulées de boue
- arrêté du 29/12/1999 portant sur les inondations, coulées de boue et mouvements de terrain
- arrêté du 29/08/2001 portant sur les inondations par remontées de nappe phréatique
- arrêté du 06/07/2001 portant sur les inondations et coulées de boue

### **Bienville :**

- arrêté du 30/07/1986 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 20/08/1993 portant sur l'effondrement de terrain
- arrêté du 29/12/1999 portant sur les inondations, coulées de boue et mouvements de terrain
- arrêté du 04/02/2005 portant sur les inondations et coulées de boue

### **Choisy au Bac :**

- arrêté du 28/07/1995 portant sur les mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse
- arrêté du 11/01/1994 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 06/02/1995 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 29/12/1999 portant sur les inondations, coulées de boue et mouvements de terrain
- arrêté du 27/04/2001 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 24/02/2003 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 01/12/2006 portant sur les inondations et coulées de boue

### **Clairoix :**

- arrêté du 02/10/1985 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 30/07/1986 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 11/01/1994 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 06/02/1995 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 29/11/1999 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 29/12/1999 portant sur les inondations, coulées de boue et mouvements de terrain
- arrêté du 27/04/2001 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 24/02/2003 portant sur les inondations et coulées de boue

### **Compiègne :**

- arrêté du 30/07/1986 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 24/12/1992 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 11/01/1994 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 06/02/1995 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 02/02/1998 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 12/03/1998 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 29/11/1999 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 29/12/1999 portant sur les inondations, coulées de boue et mouvements de terrain
- arrêté du 23/01/2002 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 04/02/2005 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 01/12/2006 portant sur les inondations et coulées de boue

### **Janville :**

- arrêté du 30/07/1986 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 11/01/1994 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 06/02/1995 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 29/12/1999 portant sur les inondations, coulées de boue et mouvements de terrain
- arrêté du 27/04/2001 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 23/01/2002 portant sur les inondations et coulées de boue

- arrêté du 24/02/2003 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 01/12/2006 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 23/05/2011 portant sur les inondations et coulées de boue

***Jaux :***

- arrêté du 11/01/1994 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 06/02/1995 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 02/02/1998 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 29/12/1999 portant sur les inondations, coulées de boue et mouvements de terrain
- arrêté du 06/08/2001 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 11/01/2005 portant sur les inondations et coulées de boue

***Jonquières :***

- un arrêté du 29/12/1999 portant sur les inondations, coulées de boues et mouvements de terrain
- un arrêté du 30/11/2000 portant sur les inondations, coulées de boues

***Lachelle:***

- un arrêté du 29/12/1999 portant sur les inondations, coulées de boues et mouvements de terrain

***La Croix Saint Ouen :***

- arrêté du 11/01/1994 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 06/02/1995 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 02/02/1998 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 29/11/1999 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 29/12/1999 portant sur les inondations, coulées de boue et mouvements de terrain
- arrêté du 30/11/2000 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 29/08/2001 portant sur les inondations par remontées de nappes phréatiques
- arrêté du 23/01/2002 portant sur les inondations par remontées de nappes phréatiques
- arrêté du 23/01/2002 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 10/09/2013 portant sur les inondations et coulées de boue

***Margny les Compiègne :***

- arrêté du 30/07/1986 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 24/12/1992 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 11/01/1994 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 06/02/1995 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 02/02/1998 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 29/11/1999 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 29/12/1999 portant sur les inondations, coulées de boue et mouvements de terrain
- arrêté du 27/04/2001 portant sur les inondations et coulées de boue

***Le Meux :***

- arrêté du 11/01/1994 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 06/02/1995 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 02/02/1998 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 29/12/1999 portant sur les inondations, coulées de boue et mouvements de terrain
- arrêté du 10/11/2009 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 10/09/2013 portant sur les inondations et coulées de boue

***Saint Jean aux Bois :***

- arrêté du 29/12/1999 portant sur les inondations, coulées de boue et mouvements de terrain

***Saint Sauveur :***

- arrêté du 29/12/1999 portant sur les inondations, coulées de boue et mouvements de terrain
- arrêté du 06/08/2001 portant sur les inondations et coulées de boue

- arrêté du 05/12/2008 portant sur les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols

**Venette :**

- arrêté du 11/01/1994 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 06/02/1995 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 02/02/1998 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 29/12/1999 portant sur les inondations, coulées de boue et mouvements de terrain
- arrêté du 29/08/2001 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 24/02/2003 portant sur les inondations et coulées de boue
- arrêté du 01/12/2006 portant sur les inondations et coulées de boue

**Vieux Moulin :**

- arrêté du 29/12/1999 portant sur les inondations, coulées de boue et mouvements de terrain

## **Inondation**

La Directive européenne du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation a pour objectif de donner un cadre à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation en vue de réduire les conséquences négatives potentielles associées aux inondations.

Les 16 communes appartenant à la communauté de l'agglomération de la Région de Compiègne font partie du bassin Seine Normandie dont l'Evaluation Préliminaire des Risques Inondation (EPRI) a été arrêté le 20 décembre 2011 par le préfet d'Ile de France, coordinateur du bassin.

11 communes appartenant à la communauté de l'agglomération de la Région de Compiègne font partie de la liste des Territoires à Risque Important d'Inondation du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands fixée par arrêté préfectoral du 27 novembre 2012.

Les cartes d'aléa d'occurrence trentennale et millénaire vont être actualisées au cours d'année 2015.

Le Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) devra être finalisé avant décembre 2015, avec lequel les PLU devront être compatibles en application de l'article L123-1-10 du code de l'urbanisme.

Cette information est disponible sur le site de la DRIEE Ile-de-France à l'adresse suivante : [lien de la DRIEE Ile de France](#)